

L'an mil huit cent quatre vingt le 31
 un octobre, les membres du conseil municipal,
 ont dû se réunir à la mairie à l'heure
 de midi, par l'effet de l'arrêté du 26 courant pour
 délibérer sur les points suivants: 1^o Avis du conseil
 relatif à l'acquisition par achat du terrain de la
 maison, n^o 106, 2^o Paiement des terrains pris pour
 le chemin, n^o 11 dans la traversée de Stz Broye.
 Le conseil constatant que au nombre de six membres
 du conseil, sans pouvoir se réunir en l'absence de quel-
 ques uns de ceux-ci, n'ont pu procéder à l'adoption
 de la délibération, les membres présents ont signé:

Mairie de Combiers, le 31 octobre à un heure

J. Baudouin, Maire
 E. Beineux

Dabaud

L. Bouyer
 L.

Deruy 77
 L.